

2026.03.10. -

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le

ID : 001-210102885-20260321-20260310_ELCADJ-DE

Institutions et Vie Publique Berger Levrault

COMMUNE DE PERON (AIN)
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 21 mars 2026

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS

L'An deux mil vingt-six, le vingt et un du mois de mars, à dix heures, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale du Maire sortant, sous la présidence de Mme Françoise FERROLLET, Maire.

Nbre en exercice : 23

Nbre présents : 23

Nbre votants : 23

Etaient présents :

Mme Françoise FERROLLET, Maire,

Mmes CHARVET Sandrine, CUZIN Maryline, DECOMBAZ Virginie, GUEDES PINTO Veronica, HUSSELSTEIN Evelyne, LESSARD Geneviève, MERIDJI Nathalie, PORTHA Emmanuelle, REBBOHA Sophie, REGARD Catherine, SIREILLES Lorraine, Conseillères Municipales,

MM. BAR-RHOUT Youssef, BARRIERE CONSTANTIN Luc, COLLET Rodolphe, FELIX-FIARDET Lucas, FOURNIER Sébastien, JOURDAIN Jérôme, LELAIZANT Yvan, MARTINOD Guillaume, MICHEL Gérard, PERRIER-DAVID Alexandre, VISCONTI Régis, Conseillers Municipaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Madame le Maire, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des adjoints. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

La liste de candidats est la suivante : M. Sébastien FOURNIER, Mme Geneviève LESSARD, M. Guillaume MARTINOD, Mme Virginie DECOMBAZ, M. Luc BARRIERE-CONSTANTIN, Mme Sophie REBBOAH.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 23

A déduire : 00

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 13

La liste de M. Sébastien FOURNIER, Mme Geneviève MARTINOD, Mme Virginie DECOMBAZ, M. Luc BARRIERE-CONSTANTIN, Mme Sophie REBBOAH ayant obtenu vingt-trois voix, majorité absolue, sont proclamés élus en qualités d'adjoints au maire, dans l'ordre du tableau :

M. Sébastien FOURNIER 1^{er} adjoint
Mme Geneviève LESSARD 2^{ème} adjoint
M. Guillaume MARTINOD 3^{ème} adjoint
Mme Virginie DECOMBAZ 4^{ème} adjoint
M. Luc BARRIERE-CONSTANTIN 5^{ème} adjoint
Mme Sophie REBBOAH 6^{ème} adjoint

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire.



F. FERROLLET